

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1233 désignant, M. Lemoyne (Robert), secrétaire-général de la Côte française des Somalis pour l'expédition des affaires courantes pendant, l'absence de M. le Gouverneur

n° 1233

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
9 décembre 1950

Numéro JO  
n° 12 du 31/12/1950

Date du numéro  
31 décembre 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable au territoire par décret, du 18 juin 1884

**Vu** décret, du 6 février 1928 réglant les conditions dans lesquelles sont exercées dans les territoires de la France d'outre-mer les fonctions intermédiaires du Gouverneur général ou du Gouverneur,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

M. Lemoyne (Robert), administrateur de 2e classe de la France d'outre-mer, secrétaire général p. i. de la Côte française des Somalis, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes, pendant la durée de la mission du Gouverneur hors du territoire.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, inséré au Journal officiel du territoire et communiqué par tout où besoin sera.

**Le Gouverneur, N. SADOUL.**